Commission : Discipline
Date : 05 novembre 2026

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Récapitulatif des récidives d'avertissement :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	31 10 26	OFC RUELLE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	35€
D3	01 11 26	E. NERCILLAC REPARSAC	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	35€
D3	01 11 26	E. NERCILLAC REPARSAC	2 Matchs de suspension	Art 1.2 et CTDA du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	41€
D3	01 11 26	AS VOEUIL	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	35€

Autres sanctions :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière

D1	01 11 26	CS ST MICHEL	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	55€
D2	31 10 26	OFC RUELLE	4 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	02 11 26	60€
D2	01 11 26	UA COGNAC FOOTBALL	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	55€
D2	01 11 26	US ST MARTIN	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	55€
D3	31 10 26	VILLEBOIS HAUTE BOEME	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	55€
D3	31 10 26	AJ MONTMOREAU	5 Matchs de suspension	Art 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	90€
D3	31 10 26	AJ MONTMOREAU	12 Matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art 8 et 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	265€
D3	01 10 26	AS MERPINS	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	41€
D3	01 10 26	BERNEUIL/SALLES DE BARBEZIEUX	2 Matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 11 26	35€

Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.

Le Président : Marcel BUISSON

Le Secrétaire : Didier AUBIN